

Division du premier degré

Bureau DIPRED 2

AFAR/2019-2020

Dossier suivi par :

Marie-Paule DEHOUCK
Chef de division

Arnaud FARGUES
Adjoint au chef de division

Sandrine MISMAQUE
Chef de bureau

Agnès THOMAS
Gestionnaire

Téléphone : 03 23 26 22 23
Télécopie : 03 23 26 26.14
Courriel : dipred2-gc02@ac-
amiens.fr

Cité administrative
02018 Laon cedex

Horaires d'ouverture :
8h30 / 12h – 14h / 17h30
du lundi au vendredi
ou sur rendez-vous

Laon, le 13 février 2020,

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement,

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale,

Mesdames et messieurs les directeurs
d'école,

Mesdames et messieurs les enseignants du
premier degré,

Objet : postes à profil – rentrée scolaire 2020

Réf. : - loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, art. 60, modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, art. 25

- note de service ministérielle n° 2019-163 du 13 novembre 2019, publiée au B.O.E.N. spécial n° 10 du 14 novembre 2019.

Certains postes, pour lesquels l'adéquation et le profil doit être la plus étroite, sont examinés, dans l'intérêt du service, hors barème, sur la base d'une sélection de candidats.

La présente note a pour finalité de présenter les postes à profil qui seront à pourvoir à la date du 1^{er} septembre 2020, dont la liste vous est communiquée en annexe, ainsi que les modalités de candidature et de nomination sur ces postes spécifiques.

1- Modalités de candidature

En application de la note ministérielle citée en référence, les candidatures prendront la forme d'un dossier, composé d'un formulaire à compléter, d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae. **L'inspecteur de l'éducation nationale porte son avis quant à la candidature sur la lettre de motivation.**

Les candidatures sur ces postes sont réservées aux professeurs des écoles et instituteurs titulaires.

Les candidatures doivent être transmises, par la voie hiérarchique, pour le mercredi 11 mars 2020 au plus tard à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale à l'adresse suivante :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – DIPRED 2 – Gestion collective – Cité administrative – 02018 LAON CEDEX – (courriel : dipred2-gc02@ac-amiens.fr)

2- Modalités d'examen des candidatures

Les enseignants pourront être reçus pour un entretien par une commission départementale dont l'objectif sera de vérifier l'adéquation entre le poste et le profil des candidats et, ainsi, d'éclairer la décision de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN).

L'examen des candidatures se déroulera dans le courant des mois de mars et avril 2020. Une convocation sera adressée aux intéressés pour information des dates et horaires les concernant.

3- Résultat des candidatures

La sélection des candidats s'effectue hors barème. L'affectation sur un poste à profil est définitive.

Les candidats non retenus sont informés par courrier de la suite défavorable réservée à leur demande.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

SIGNE

Jean-Pierre GENEVIEVE

Annexes :
- formulaire de candidature sur poste à profil
- liste des postes à profil vacants au 1^{er} septembre 2020.